



**Les Garants de l'Accord-cadre (ONU, UA, CIRGL et SADC)
condamnent avec fermeté les récentes attaques des rebelles de
l'ex-M23 dans l'est de la RDC et l'exhortent à renoncer
définitivement à toute hostilité.**

5 avril 2022

Les institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région (Accord-cadre) signé à Addis Abeba, en Éthiopie, le 24 février 2013, à savoir la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), l'Union africaine (UA), et l'Organisation des Nations Unies (ONU), condamnent avec fermeté la résurgence des attaques des rebelles de l'ex-Mouvement du 23 Mars (l'ex-M23) contre les positions des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), et déplorent l'impact de la violence sur les populations civiles du fait des activités des groupes armés dans l'est de la RDC.

Les institutions garantes de l'Accord-cadre appellent les rebelles de l'ex-M23 à déposer définitivement leurs armes, à renoncer à toute hostilité, en référence aux Déclarations de Nairobi signées le 12 décembre 2013, et à s'engager résolument et pacifiquement dans le processus de désarmement volontaire et sans conditions conformément au cadre fixé par le Programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et social (PDDRCS) et le document de stratégie nationale pour sa mise en œuvre ainsi qu'aux décisions des différents sommets du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, notamment celui tenu à Brazzaville, en République du Congo le 19 octobre 2017, et celui tenu à Kinshasa, en RDC, le 24 février dernier.

Les institutions garantes de l'Accord-cadre déplorent que les activités des groupes armés opérant dans l'est de la RDC continuent d'alimenter un climat de suspicion entre les États et les populations de la région, entravant ainsi leurs efforts collectifs vers une région des Grands Lacs débarrassée des affres de la guerre et résolument tournée vers un développement durable. Elles appellent les différentes parties prenantes à maintenir l'élan prometteur qui a caractérisé les relations entre pays de la région ces dernières années et à privilégier les cadres régionaux de règlement des différends, en vue notamment d'éradiquer la menace posée par ces groupes armés, et ce, à travers une démarche globale, comprenant des mesures non militaires qui permettraient de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité persistante.

À cet égard, les institutions garantes de l'Accord-cadre se félicitent des consultations en cours à différents niveaux dans la région, en vue de trouver une solution durable à la présence et à l'activisme des forces négatives dans la région. Elles réitèrent la nécessité d'un dialogue continu et des efforts soutenus pour renforcer la confiance entre toutes les parties prenantes de la région, et les encouragent à mobiliser les mécanismes et cadres bilatéraux et régionaux existants, tel que le Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE), en vue de renforcer davantage l'échange d'informations, la coordination et la collaboration transfrontalière. Elles réitèrent également leur plein engagement à accompagner les efforts de la RDC et de l'ensemble des pays de la région en vue de préserver les progrès enregistrés à ce jour dans les relations régionales et de mettre fin à la menace posée par les groupes armés.

Les institutions garantes expriment leurs condoléances et leur solidarité à l'endroit des familles des victimes, des soldats des FARDC morts lors des attaques et des casques bleus de la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO) qui ont perdu leur vie dans un crash de l'hélicoptère qui était en mission de reconnaissance dans la zone des combats.